

la du **feuille** **BOIS**

Journal municipal
d'informations
de La Ville du Bois

NUMÉRO

162

Juin 2021

· PETITE ENFANCE ·

Comment sont attribuées les places en crèche ?

⊕ d'actualités sur www.lavilledubois.fr

La Ville du
BOIS

• RETOUR EN IMAGES •



AVRIL

ESSONNE VERTE, ESSONNE PROPRE

Parce que la forêt doit rester un espace de balade agréable, et non devenir un dépotoir, la Ville participe chaque année à l'opération Essonne Verte, Essonne Propre, initiée par le Département. Cet événement, organisé dans le respect des mesures sanitaires, permet de sensibiliser les participants à l'impact des déchets dans l'environnement qui nous entoure. Une trentaine de participants volontaires ont aidé à nettoyer les bois de la commune. Merci à eux !

MAI

ATELIERS POTAGER ET HÔTEL À INSECTES

Les jardiniers en herbe ont été nombreux à participer aux 3 ateliers proposés par la Bibliothèque. Chacun a pu faire ses semis pour repartir avec ses petites plantations, et créer un hôtel à insectes à partir de matériaux de récupération. Prochain rendez-vous : Partir en Livre du 30 juin au 25 juillet sur le thème Mer et Merveilles (détails en page 16).



SAMEDI 8 MAI

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, le 8 mai 1945 marque une date importante, qu'il est nécessaire de commémorer chaque année. Les élus et l'association des Anciens Combattants se sont réunis en comité restreint autour du Monument aux morts du cimetière, ainsi qu'au square Jean Moulin, afin de déposer une gerbe de fleurs, lire le message national et entonner la Marseillaise.

MADAME, MONSIEUR,



Les 20 et 27 juin prochains nous élirons successivement au suffrage universel, nos conseillers départementaux par binôme (homme, femme) au suffrage majoritaire et nos conseillers régionaux au scrutin proportionnel de liste. Les contraintes imposées par la crise sanitaire vont rendre plus difficiles les opérations de tenue des bureaux de vote ainsi que le dépouillement des bulletins. Si le code électoral définit, dans le cas d'une participation faible, les modalités de présentation au second tour des candidats, les directives récemment reçues concernant la tenue des bureaux de vote tiennent peu compte des difficultés à assurer celles-ci. **Il faudra en effet pour les volontaires avoir été vaccinés ou présenter un test PCR de moins de 48h négatif ou un autotest négatif du jour-même pour participer au déroulement de ces élections.**

Ces élections sont cependant importantes, car les assemblées départementales et régionales disposent de compétences qui nous concernent. Je cite par exemple pour le Département : l'action sanitaire et sociale en direction des personnes âgées ou fragilisées, l'enfance, la construction, l'entretien et le fonctionnement des collèges, les actions sportives et culturelles... et pour la Région : la formation professionnelle, la construction, l'entretien et le fonctionnement des lycées, les transports, le développement économique... **La Région Île-de-France, avec la participation de l'agglomération Paris-Saclay a d'ailleurs joué un rôle essentiel pour la survie de nos commerces et des petites entreprises au plus fort de la crise sanitaire.** Les communes, les intercommunalités et les associations sont les interlocuteurs de ces entités qui nous

conseillent, nous aident à financer nos projets. C'est dans ce but que nous déposons, dès que cela est possible, des demandes de subventions par le biais de contrats Régionaux et Départementaux, dont nous vous faisons part au travers de cette revue.

Il faut être conscient, vu l'importance des populations respectives concernées par ces élections, que **les enjeux sont primordiaux pour les partis politiques.** Ceux-ci donnent et retirent éventuellement les investitures aux candidats, au gré des alliances passées, ou dans le but de fragiliser tel autre, dans le cadre d'une prochaine élection majeure. Les candidats, indépendamment de leur volonté de servir le territoire concerné, de leur appartenance politique et de leurs ambitions, sont amenés aussi à mettre en œuvre la ligne directrice, voire dogmatique, du parti qui les a portés. Cela peut conduire à des exagérations, notamment dans l'attribution des subventions. Nous en avons précédemment fait les frais, dans un précédent contrat passé avec la Région, gouvernée alors par une majorité différente. Nous avons à l'époque perdu 800 000€, pour cause de manque de logements sociaux, alors que nous construisions une école destinée à accueillir une population nouvelle...

Enfin, pour clore cet édito, **je fais appel aux personnes de bonne volonté et en capacité de le faire, à venir nous aider pour tenir les bureaux de vote et à assurer le dépouillement des urnes.**

Renseignements auprès du service Etat civil
Elections (01 64 49 59 49)

VOTRE MAIRE,
Jean-Pierre Meur

La Feuille du Bois - Journal municipal mensuel d'informations - Tirage : 3600 exemplaires

Éditeur : Mairie de La Ville du Bois - Place du Général de Gaulle - 91620 / Tél. : 01 64 49 59 49 - www.lavilledubois.fr

Directeur de publication : Jean-Pierre Meur / **Co-directrice :** Régine Donneger / **Conseiller municipal délégué à la communication :** Dimitri Lavrentieff / **Rédactrice en chef :** Julie Blanvillain, Service Communication avec la collaboration des élus, des associations et des services municipaux Tél. : 01 64 49 55 38 / communication@lavilledubois.fr / **Photos :** Julie Blanvillain et autres contributeurs / **Conception :** Emendo / **Impression :** Imprimerie Payard - Juvisy-sur-Orge



La Ville du Bois
jumelée avec
Tirschenreuth

Distribution de «La Feuille du Bois»

Un problème de distribution ?

Contactez le service Communication : 01 64 49 55 38
ou communication@lavilledubois.fr



FORTES (HALEURS)

Nos seniors en première ligne

Chaque année, l'été approchant, les personnes âgées de plus de 65 ans, isolées ou en situation de handicap, sont invitées à se faire connaître auprès du CCAS. Ainsi, ces personnes sont appelées en cas de pic de chaleur. **Pour s'inscrire sur le registre, contacter le CCAS au 01 69 63 32 79.**

Attention ! La chaleur fatigue toujours. Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur. La pollution de l'air et l'humidité aggravent les effets liés aux fortes températures. Ces risques peuvent survenir dès les premiers jours de canicule. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.



Plateforme téléphonique d'informations « canicule » : 0 800 06 66 66
(n° vert gratuit entre 9h et 19h depuis un poste fixe).

ÉLECTIONS

Tout savoir sur l'organisation du scrutin

Participez au dépouillement du scrutin

Pour les prochaines élections départementales et régionales, les 20 et 27 juin prochains, le service Elections recherche des scrutateurs âgés d'au moins 18 ans et inscrits sur la liste électorale de la ville. Le scrutateur participe au dépouillement des enveloppes et bulletins figurant dans les urnes, à partir de 20h. Une occasion d'assister au déroulement d'une élection et de s'impliquer dans la vie de sa commune.

Si vous êtes intéressé, contactez le service élections au 01 64 49 59 49 ou par mail etatcivil@lavilledubois.fr

Avis aux électeurs du bureau de vote n°1 (mairie)

En raison de l'application des mesures sanitaires, **le bureau de vote n°1 (mairie) est déplacé au Petit Gymnase** (accès par la rue des Ecoles, à côté de l'école Ambroise Paré).

Conseil pratique

En raison du contexte sanitaire actuel, les électeurs sont invités à utiliser leur propre stylo pour l'émargement, bleu pour le premier tour le 20 juin, et noir pour le second tour le 27 juin.

Comment donner procuration ?

Si vous êtes dans l'impossibilité de voter les 20 et 27 juin prochains, pensez à donner procuration.

Vous pouvez faire votre demande en ligne sur <https://www.maprocuration.gouv.fr/>, ou imprimer le formulaire CERFA n°14952 (sur internet ou sur place), puis vous rendre en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité (et l'e-mail de confirmation dans le cas d'une demande en ligne).

Renseignements, service Accueil Etat civil, 01 64 49 59 49



Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées

Le service NOA (Nord Ouest Autonomie) assure l'accompagnement des personnes âgées, famille et entourage, de la prévention à la situation la plus complexe. L'objectif est de proposer une articulation plus fluide et simplifiée entre tous les intervenants, avec un seul interlocuteur.

Soutenant les professionnels, il permet de favoriser le bien vieillir et le maintien à domicile des personnes de plus 60 ans.

Renseignements, 01 69 80 59 72
(du lundi au vendredi 8h30 – 18h)

Nouvelles urgences pédiatriques au Centre hospitalier d'Arpajon

Le nouveau bâtiment mis en service début mars permet une prise en charge spécifique des enfants et des jeunes (de 0 à 16 ans, voire 18 ans pour certaines pathologies). Une équipe soignante spécifiquement formée à l'enfant est disponible 7 jours sur 7, 24h sur 24. Un circuit court permet de raccourcir le délai d'attente et d'améliorer la qualité de la prise en charge.

Le Département a pour compétences l'action sociale (enfance, personnes âgées et handicapées), les collèges, la voirie départementale...

La Région : développement économique, aménagement du territoire, transports non urbains, gestion des lycées, formation professionnelle...

COLLECTE DES DÉCHETS

Toujours dans l'amélioration continue du service !

Soucieux d'améliorer le service à ses usagers et leur qualité de vie, tout en maîtrisant son empreinte carbone, le SIOM s'engage dans une démarche globale d'optimisation du service de collecte sur notre commune.

La fréquence de collecte évolue pour les pavillons

Désormais, les ordures ménagères seront collectées une fois par semaine en pavillons et non plus deux fois : en effet, en 2016, l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques a considérablement modifié les gestes de tri, entraînant une forte diminution des ordures ménagères. La fréquence de collecte en habitats collectifs reste inchangée.

Un nouveau bac pour le verre de 80 litres

Le verre ne sera plus collecté en caissettes, mais en bacs plus grands et conformes aux normes en vigueur.

Avec ces nouvelles contenances, la fréquence de ramassage sera d'une fois par mois au lieu de deux. Ces bacs normalisés permettront aux agents de collecter en toute sécurité !

Les caissettes ne seront pas reprises, les habitants peuvent les conserver ou les jeter dans la poubelle Emballages (jaune).

Un nouveau bac pour les déchets végétaux de 240 litres

Les déchets végétaux seront eux aussi collectés en bacs normalisés sur la période du 15 mars au 15 novembre au lieu du 1^{er} avril au 31 octobre.

Une campagne de distribution de bacs de 80 litres pour le verre et de 240 litres pour les déchets végétaux est prévue durant tout le mois de juin. Le SIOM déposera directement devant votre domicile les deux nouveaux conteneurs.

En attendant de recevoir les nouveaux bacs, les habitants peuvent continuer à







utiliser les caissettes pour le verre et les fagots ou sacs pour les végétaux tout en respectant le nouveau calendrier mis en place le 1^{er} juin.

De nouveaux services : la collecte des encombrants et DEEE sur appel

La collecte des encombrants et des déchets électriques et électroniques (DEEE) se fera sur rendez-vous et non plus à date fixe en porte à porte, dans le but d'éviter les maraudes incessantes les jours précédant les collectes.

Prenez rendez-vous au 01 83 63 50 03 du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 10h à 19h (appel non surtaxé). Précisez à l'opérateur la nature de ces objets. Une date vous sera proposée (sous 15 jours). Déposez tous les objets sur le trottoir la veille du passage. Le jour J, la benne les collectera.

NOUVEAU CALENDRIER DE COLLECTE

	 CONTENEUR	 VILLE	 VOIES ÉTROITES	 RN20
ORDURES MÉNAGÈRES PAVILLONS	Bac gris →	Lundi	Mardi	Mercredi
ORDURES MÉNAGÈRES APPARTEMENTS	Bac gris →	Lundi et jeudi	Mardi et vendredi	Mercredi et vendredi
EMBALLAGES	Bac jaune →	Jeudi	Mercredi	Mardi
VERRE	Nouveau bac vert clair →	1 ^{er} jeudi du mois	1 ^{er} jeudi du mois	2 ^e jeudi du mois
VÉGÉTAUX	Nouveau bac vert foncé →	Mercredi	Jeudi	Mardi
ENCOMBRANTS et DEEE	Enlèvement sur appel au 01 83 63 50 03			



Des questions sur les bacs ou la collecte ?

Contactez directement le SIOM grâce au numéro vert **0 800 746 540**

PROJET DE TERRITOIRE 2021-2031

Donnez votre avis sur les enjeux prioritaires pour l'avenir du territoire de notre agglo



Le projet de territoire est une feuille de route qui inscrit dans la durée les grandes priorités de l'action communautaire au service des 27 villes de l'Agglomération Paris-Saclay, des habitants, salariés, usagers et acteurs locaux de ce grand bassin de vie francilien. Mobilités, développement économique, transition écologique, cadre de vie, etc... : autant d'enjeux stratégiques pour les années à venir. Construire ce projet ne peut se faire sans la participation, les avis et les attentes de celles et ceux qui font le territoire. C'est pourquoi l'agglo vous donne la parole à travers une grande enquête en ligne, des rencontres de proximité puis des ateliers participatifs.

Rendez-vous sur

<https://projetdeterritoire-paris-saclay.jenparle.net/>

Nous avons besoin de vos idées, de vos remarques, de votre vision. Ce projet de territoire, il nous appartient de le bâtir ensemble.

Grégoire de Lasteyrie,
Président de la Communauté
d'agglomération Paris-Saclay



Chaque mois, un nouveau geste pour la planète

Adoptons les bons gestes à la plage



En 2050, il y aura plus de plastiques que de poissons dans les océans. Déjà près de 150 millions de tonnes de déchets plastiques y circulent. D'où proviennent tous ces déchets ? 80 % émanent des terres. Manger, se laver, se réchauffer, se vêtir, voyager... Toutes ces activités génèrent de la pollution.

À l'approche des vacances, adoptons les bons gestes sur la plage pour préserver nos océans et les espèces qui y vivent :

Je bannie les bouteilles en plastique et privilégie la gourde

J'utilise un cendrier de plage pour collecter mes mégots (si fumer est autorisé sur la plage)

J'évite les produits emballés individuellement et j'emporte le goûter des enfants dans des contenants hermétiques

Je dépose mes déchets dans une poubelle de plage

Si j'utilise les douches mises à la disposition : un seul rinçage à l'eau claire suffit (pas de savon)

Je laisse les coquillages sur le sable, ils servent d'abris à certaines espèces et notamment aux bernard-l'hermite. Je ne ramasse pas non plus de sable ou d'étoiles de mer et j'évite de soulever des rochers, pour ne pas perturber les espèces qui s'y sont installées.

J'achète de la crème solaire bio et pas de l'huile. Les composants chimiques présents dans les huiles et crèmes solaires classiques se déversent dans l'eau et blanchissent le corail.

Je jette mon masque ou mes gants à usage unique à la poubelle. Avec la crise sanitaire, beaucoup sont retrouvés sur la plage ou dans la nature.

QUOTIDIEN

Quelques règles de savoir-vivre... ensemble !

Entretien la végétation aux abords de sa maison



Chaque propriétaire ou locataire est tenu d'entretenir en priorité les abords de sa propriété, afin de permettre aux piétons de circuler en toute facilité sur les trottoirs : taille des haies, élagage des arbres et arbustes, entretien des plantations et pelouses, désherbage... La Police municipale veille à ce que les trottoirs soient bien dégagés et procède à des rappels à l'ordre lorsque cela est nécessaire.

Rentrer ses poubelles



Si les bacs n'occupent que temporairement l'espace public entre le moment de dépôt et celui de leur enlèvement, ils n'en constituent pas moins des obstacles au cheminement des piétons et personnes à mobilité réduite. Il est donc primordial de rentrer ses bacs au plus vite.

Les bacs roulants doivent être sortis le soir après 18h, la veille du passage du service. Ils doivent être rentrés au plus tard le soir de la collecte.

Respecter la tranquillité de chacun



Les travaux tel que le bricolage, le jardinage... réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore ne peuvent être utilisés que :

- Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h.

- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

En dehors de ces créneaux horaires, chacun doit respecter la tranquillité des autres. En cas de trouble de voisinage occasionné par le tapage diurne ou nocturne, la Police ou la Gendarmerie peuvent intervenir. Toutefois, le dialogue est le meilleur atout pour maintenir une bonne harmonie entre voisins.

• EN BREF •



RÉALISEZ VOS DEMANDES EN LIGNE !

Vous déménagez ou faites des travaux ?

Vous souhaitez occuper un tronçon du trottoir en prévision de votre déménagement ou une partie de la voie pour installer un échafaudage ? Rendez-vous sur www.lavilledubois.fr, rubrique Sécurité, et remplissez le formulaire de demande d'occupation du domaine public. Il sera ensuite envoyé directement par mail à la Police Municipale. A noter : la demande doit être effectuée au plus tard 10 jours avant la date effective de l'événement.

Opération Tranquillité vacances : partez l'esprit libre !

Avant toute absence, remplissez le formulaire en ligne afin de vous signaler auprès des agents de police, qui effectueront une surveillance de votre logement. Les gendarmes et les policiers municipaux sont équipés de tablettes numériques avec une application qui recense les habitations à surveiller et peuvent ainsi vous contacter en cas de besoin. Les personnes isolées peuvent également se faire connaître.

Comment s'inscrire ?

Rendez-vous sur www.lavilledubois.fr pour remplir le formulaire en ligne : votre demande sera automatiquement transmise par mail à la Police, plus besoin de se déplacer ! Vous pouvez également télécharger le formulaire, l'imprimer, le remplir puis le déposer à la Police municipale.

Renseignements, Police municipale, 01 64 49 55 60



PETITE ENFANCE

Comment sont attribuées les places en crèche ?

L'admission des enfants en crèche est étudiée lors de la réunion de la commission d'attribution des places qui a lieu une fois par an au mois de mai. Elle concerne les deux équipements, le multi-accueil « Les Ecureuils du Bois » doté de 20 berceaux et la micro-crèche « Les Bout'Choux » de 10 berceaux.

Quel est le rôle de la commission ?

La commission est composée d'élus (4 de la liste majoritaire et 1 par liste d'opposition) seuls décisionnaires, et se déroule en présence d'agents territoriaux : la coordinatrice petite enfance, et un représentant de chaque structure. Les élus étudient le tableau répertoriant les demandes anonymées, c'est à dire ne comportant aucun nom, ni adresse des familles. Pour garantir l'équité, un numéro par dossier est attribué dans l'ordre chronologique de leur réception. Le tableau est composé uniquement des éléments relatifs aux critères énoncés dans le règlement intérieur des accueils collectifs

et dans la notice explicative jointe au document de pré-inscription.

Quels sont les critères d'attribution ?

- la domiciliation sur la commune de La Ville du Bois,
- l'homogénéité des classes d'âge et la répartition équitable fille/garçon ;
- la mixité sociale (équilibre bas/haut revenus), pour les familles dont les revenus dépassent le plafond fixé par la Caf, priorité à celles qui s'en rapprochent le plus ;
- la situation familiale : nombre d'enfants dans la famille, famille monoparentale, situation de handicap ou maladie chronique au sein de la famille, jumeaux ;
- l'activité des parents : en activité professionnelle, bénéficiaires du RSA, en recherche d'emploi, étudiants ;
- la date d'entrée souhaitée par la famille, en fonction des places disponibles (priorité aux familles demandant un placement à partir de la rentrée de septembre).

A ces critères, il faut ajouter les contraintes inhérentes au fonctionnement des structures qui relèvent :

- du type de contrat avec les familles déjà en place (jours/horaires) et des effectifs enfant/personnel pour répondre aux normes d'encadrement,
- du profil des familles déjà en contrat pour répondre aux critères relevant de la mixité sociale et de l'équilibre fille/garçon.

Pour les familles qui n'ont pas bénéficié de place pour la rentrée de septembre, les dossiers sont automatiquement inscrits sur liste d'attente, au cas où une place viendrait à se libérer en cours d'année. En cas de maintien de la demande et afin que le dossier soit à nouveau présenté l'année suivante, il sera nécessaire de mettre à jour la demande de pré-inscription au cours du premier trimestre 2022, auprès du relais Petite enfance – Assistantes maternelles.

Trouver un mode de garde après un refus de la commission

Les familles sont destinataires d'un courrier de refus au cours de la première quinzaine de mai. Elles sont alors redirigées vers le Relais Petite enfance – Assistantes maternelles où des permanences téléphoniques ou sur rendez-vous sont proposées. Contact : Mme Dermigny au 01 69 63 32 72 ou via le formulaire de demande sur www.lavilledubois.fr (Rubrique Familles/Petite enfance). Sa mission : Informer et accompagner les familles dans leur recherche d'un mode de garde. La Caf met également en ligne, la liste des professionnels et des structures sur le site monenfant.fr.

Après le refus, les familles peuvent, si ce n'est déjà fait, tenter une inscription au sein de crèches privées présentes sur le territoire essonnien ou autres départements proches de leur lieu de travail, ou faire appel à un.e assistant.e maternel.le indépendant.e.

Le complément de mode de garde (CMG)

Le CMG est une prestation de la Caf, permettant de compenser les frais de garde d'un enfant accueilli chez un.e assistant.e maternel.le, ou garde à domicile. Depuis 2019, sa demande d'attribution a été simplifiée pour les parents employeurs.

Mode d'emploi :

- Le parent employeur fait sa demande de CMG sur le site www.caf.fr ou www.msa.fr pour les personnes dépendant du régime MSA,
- La CAF/MSA étudie la demande et transmet à Pajemploi, les éléments nécessaires à son immatriculation en tant qu'employeur
- Le parent employeur effectue chaque fin de mois la déclaration de sa salariée sur www.pajemploi.urssaf.fr;
- Pajemploi, sur la base de cette déclaration, calcule le montant mensuel du CMG, et établit le bulletin de salaire ;
- Pajemploi verse le CMG aux parents employeur dans un délai de 3 jours, déduction faite des éventuelles cotisations dues ;

Si le service Pajemploi+ est activé : Pajemploi prélèvera uniquement le reste à charge sur le compte du parent employeur (différence entre le coût mensuel et le montant du CMG) et verse ensuite son salaire au salarié.e. Pour bénéficier de Pajemploi+, l'employeur et le/la salarié.e doivent s'entendre et remplir l'attestation d'adhésion Pajemploi+, disponible sur le site Internet www.pajemploi.urssaf.fr

L'OFFRE ET LA DEMANDE 2021 EN (CHIFFRES)

Dossiers de pré-inscription déposés : 87 mais 74 recevables et donc étudiés par le groupe d'attribution des places.

Demandes par âge (section) :

20 enfants de 2019 (section grands),
25 enfants de 2020 (section moyens),
29 enfants de 2021 (section bébés).

Demandes par structure :

41 familles n'ont pas de préférence de structure, 19 familles demandent que l'enfant soit accueilli au multi-accueil en 1^{er} choix dont 14 exclusivement, 14 familles demandent que l'enfant soit accueilli à la micro-crèche en 1^{er} choix dont 5 exclusivement.

Demandes en nombre de jours :

3 familles demandent 2 jours d'accueil, 3 familles optent pour 3 jours, 18 familles optent pour 4 jours et 50 familles demandent 5 jours.

Profils des familles : 20 demandeurs d'emploi, 4 familles monoparentales, 19 familles avec 3 enfants à charge, 7 fratries dont 3 familles avec jumeaux.

Nombre de places offertes par structure

- Micro-crèche : 4 places bébés – 1 place moyen sur 1 jour – 1 place grand
 - Multi-accueil : 5 places bébés – 2 places moyen/ grand et 1 place grand sur 2 jours.
- Soit au total : 9 places bébés (nés en 2021) – 5 places moyens/grands (nés en 2019 et 2020).



• RDV... DE LA PETITE ENFANCE •

Camion PMI «Les Petits Pas»

Les permanences du camion PMI sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Le médecin est joignable au 06 80 72 81 94 pour des conseils ou une redirection vers la PMI. Rendez-vous sur www.lavilledubois.fr pour suivre l'actualité mise à jour.

Biblio-bébé Reprise en octobre

Matinée réservée aux 3 mois - 3 ans à la découverte des albums pour tout-petits. Sur inscription (atelier limité à 10 personnes en raison des mesures sanitaires). Bibliothèque, 11 bis rue des Ecoles 01 64 49 59 41, bibliotheque@lavilledubois.fr

Accueil parents-enfants « 1, 2, 3 Soleil »

Ouvert sur inscription. Espace de jeu, de paroles, de rencontres et d'échanges, réservé aux enfants de moins de 4 ans, non scolarisés, accompagnés d'un parent. Accueil gratuit sur inscription au 01 69 63 32 72 le mardi de 14h à 18h et le jeudi de 14h à 16h précédant le vendredi d'accueil.

Vendredi 18 juin : jeux libres

Vendredi 25 juin : éveil musical

Espace "Les Lutins du Bois", en face de l'Escal.



TREPLIN (CITOYEN)

Une mission citoyenne et valorisante pour les jeunes

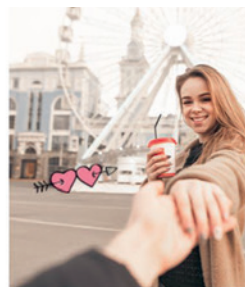
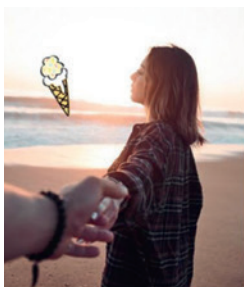
Initié par le Département de l'Essonne, le Tremplin citoyen répond aux projets d'autonomie et de valorisation exprimés par les jeunes, en proposant une aide de 400 euros (pour financer des études, le permis de conduire, son logement...) en échange d'un engagement citoyen de leur choix (40h dans une association ou une collectivité publique)

- Accéder au dossier d'inscription sur www.essonne.fr
 - L'imprimer, le remplir, puis le renvoyer par courrier au Conseil Départemental de l'Essonne, Service Jeunesse, Tremplin Citoyen, Boulevard de France 91012 EVRY Cedex
- La mairie s'associe au dispositif en proposant plusieurs missions d'engagement citoyen au sein des services municipaux (cantine, accueils de loisirs, bibliothèque, espaces verts...).
Détails des offres sur <https://www.tousbenevoles.org/>
Renseignements auprès du service Educatif, 01 64 49 59 45 et/ou du Micado 01 64 49 57 32

DÉPART 18:25

Finance tes vacances grâce à l'ANCV !

Vous avez entre 18 et 25 ans, vous êtes étudiant boursier ? Alternant ? En service civique ? Vous avez de petits revenus ? Avec Départ 18:25, bénéficiez d'une aide qui finance jusqu'à 75% de vos vacances !



L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) vous accompagne dans l'organisation de votre projet de vacances grâce au programme Départ 18:25 et son aide financière.

À vous les vacances !

Des vacances 100% pour les jeunes avec un large choix de séjours à des tarifs avantageux. 3 programmes, 3 ambiances. Vous préférez passer des vacances à la plage, à la montagne ou en city-trip ? Nos destinations vous invitent à profiter, à n'importe quel moment de l'année !

Bon à savoir : l'aide atteint 200€ max par personne et par an

Testez votre éligibilité sur <https://depart1825.com/>

LA VILLE PEUT T'AJDER À FINANCIER TON BAFA !

Dans le cadre de sa politique à destination de la jeunesse, la Ville propose d'accompagner des jeunes motivés par la préparation du BAFA en leur attribuant une aide financière. Ainsi, chaque année civile, 10 jeunes Urbisylvains âgés de 17 à 25 ans recevront une participation, quel que soit leur statut.

L'aide (limitée à 175€ par stage) sera accordée sous certaines conditions et après analyse du dossier de candidature par le service Jeunesse. En fonction de ses possibilités, la Ville proposera des places pour le stage pratique du BAFA au sein des accueils de loisirs municipaux.

Renseignements auprès du service Educatif, 01 64 49 59 45 et/ou du Micado 01 64 49 57 32

BIBLIOTHÈQUE

C'est l'été, on s'évade !

Retrouvez les suggestions de lectures de vos bibliothécaires pour s'évader pendant les vacances d'été.



La saga des Cazalet, composée de 4 tomes, nous fait découvrir la vie d'une grande famille bourgeoise du sud de l'Angleterre de 1937 à 1945. L'écriture d'Elizabeth Jane Howard est remarquable ! A la manière d'une Jane Austen du XX^{ème} siècle, elle nous emmène à travers le regard des petits enfants du Brig et de la Duche (les 2 doyens de la famille Cazalet) au cœur de la société anglaise impactée par la Guerre.



Pendant l'été, on s'évade avec des romans qui nous font vivre une myriade d'émotions : rires, pleurs, tendresse, colère... Laissez-vous porter par ces histoires simples mais humaines, réalistes et porteuses d'espoir.

Partir en livre (Grande fête du livre jeunesse)

Rendez-vous du **30 juin au 25 juillet** pour voguer entre « Mer et merveilles » ! Plusieurs animations sur le thème de la mer sont prévues dans votre Bibliothèque : ateliers créatifs, Heure du conte, activités libres... *Détails en page 16.*



LE COUP DE CŒUR DE VIRGINIE, DIRECTRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE



Un bref instant de splendeur, d'Ocean Vuong, se présente sous la forme d'une lettre qu'un fils adresse à sa mère qui ne la lira jamais. Fille d'un soldat américain et d'une paysanne vietnamienne, elle est

analphabète, parle à peine anglais et travaille dans un salon de manucure aux États-Unis. Elle est le pur produit d'une guerre oubliée. Son fils, dont la peau est trop claire pour un Vietnamien mais pas assez pour un Américain, entreprend de retracer leur histoire familiale : la schizophrénie de sa grand-mère traumatisée par les bombes ennemies au Vietnam, les poings durs de sa mère contre son corps d'enfant, son premier amour marqué d'un sceau funeste, sa découverte du désir, de son homosexualité et du pouvoir rédempteur de l'écriture. *Un premier roman d'une grande intensité dans un style de toute beauté. Le propos est parfois dur et violent mais contre balancé par des instants de grâce, de volupté et de tendresse. Même dans l'adversité, l'amour est présent dans cette famille déracinée, pas si atypique que cela.*



+ D'INFOS

Lundi 15h-18h, mardi 15h-18h, mercredi 11h-18h, vendredi 15h-18h et samedi 10h-16h. 01 64 49 59 41, bibliotheque@lavilledubois.fr
Horaires d'été (du 12 juillet au 7 août et du 24 au 28 août inclus) :
Lundi : fermée • Mardi : 14h – 18h
Mercredi : 10h - 18h • Jeudi : 14h – 18h
Vendredi : 10h-18h
Fermeture du 9 au 23 août inclus.
Suivez toute l'actualité de la Bibliothèque sur Instagram @bib.lavilledubois et sur Facebook @lavilledubois91

MANIFESTATIONS À VENIR

La culture revit !



Sous réserve des conditions sanitaires.
Consultez www.lavilledubois.fr pour suivre l'actualité mise à jour.

BROCANTES

**Dimanche 4 juillet
et dimanche 29 août**

Rue du Grand Noyer, Grande Rue
et Avenue de Beaulieu
Renseignements et réservations
auprès de Romuald Brocante
06 18 71 59 00.
Permanences en mairie.



FÊTE DES ASSOCIATIONS

**Dimanche 5 septembre
De 10h à 17h30**

Escale 14 Chemin des Berges
Entrée libre. Stands
d'informations (associations
sportives, culturelles et autres).
Dégustations, petite
restauration. (en fonction des
mesures sanitaires).
Plan de la salle consultable en
août sur www.lavilledubois.fr

FÊTE DE LA SAINT-FIACRE

Dimanche 12 septembre

De 11h30 à 18h sur la Place Beaulieu ou à
l'Escale en cas de mauvais temps.
Animations pour les enfants. Ferme
pédagogique. Exposition de vieux
vêtements et anciens matériel de ferme.
Ateliers créatifs gratuits pour les enfants
et ateliers du SIOM pour les adultes
(compostage, lombricompostage, jardin
au naturel) et de l'Alec (Agence locale de
l'énergie et du climat).
Exposants de produits artisanaux.
Restauration sur place.

**NOUVEAU
CETTE ANNÉE**

FEU D'ARTIFICE

Samedi 11 septembre

20h15 rendez-vous parvis de
la mairie pour le départ de la
retraite aux flambeaux,
21h15 rendez-vous au stade
pour le feu d'artifice musical.



FÊTE DU PATRIMOINE

Samedi 18 septembre

Programme à définir.
Le Festival Encore les beaux jours
de l'Agglomération Paris-Saclay
proposera un spectacle dans un
lieu insolite de la commune.

FÊTE DES VOISINS

Vendredi 24 septembre

« Pique-Nique Géant » à partir de
18h, jusqu'à 22h, organisé par la
Ville et l'association InterVal.
Apportez de quoi vous
restaurer, deux barbecues
seront à votre disposition
pour faire cuire vos aliments
et grillades.



**Renseignements,
service Culture, Sport,
Vie associative,
01 64 49 55 40,
culture.sport@lavilledubois.fr**

• CONSERVATOIRE •

Inscriptions 2021-2022

C'est bientôt la rentrée ! Trois dates à noter dans
votre agenda pour vous inscrire aux différents cours
du conservatoire de musique :

- Inscriptions lors de la Fête des associations le di-
manche 5 septembre 10h-17h30 à l'Escale.
- Portes ouvertes le samedi 4 septembre au conser-
vatoire, voie du 8 mai 1945
- Permanence lundi 6 septembre 18h00-20h00 au
Conservatoire, voie du 8 mai 1945

*« Nous tenons à remercier les élèves et les professeurs du conser-
vatoire qui pendant cette période difficile ont assuré le suivi pé-
dagogique des cours en distanciel. Chacun a trouvé une autre
façon, certes moins conviviale, de continuer à jouer, apprendre
et innover. Bien sûr rien ne remplacera le contact humain lors
des cours individuels et les échanges lors des répétitions d'or-
chestres.*

*C'est pourquoi pour cette nouvelle rentrée l'équipe pédago-
gique sera ravie d'accueillir à nouveau les élèves en présentiel
afin de partager leur passion. N'hésitez pas à nous contacter,
vivons une rentrée sous le signe de l'écoute et du renouveau. »*

L'équipe du Conservatoire

2001 – 2021 : 20 ANS DE PARTAGE ET D'AMITIÉ

Sur la route de Tirschenreuth

Au cours de ces 20 années, nos deux comités de jumelage se sont rencontrés 51 fois (hors voyages privés) en incluant l'année 2020 où aucun échange n'a pu se faire pour cause de pandémie. Vous pourrez avoir les détails de nos échanges lors de l'exposition qui sera présentée pendant la période de célébration de nos 20 ans en fin d'année. Vous y découvrirez de nombreuses photos qui vous donneront peut-être envie de nous rejoindre et de nous accompagner à Tirschenreuth.



Tirschenreuth est à 903 km (soit 10 heures de route) de La Ville du bois. Nous connaissons maintenant la route sur le bout des doigts. Je vous propose de nous accompagner sur le trajet : nous emprunterons en France l'autoroute A4 et en Allemagne l'autoroute A6.

Sur l'A4, vous pourrez faire une halte en Lorraine (cher à mon cœur) du côté de Verdun, c'est une région magnifique et méconnue. Si vous poursuivez, faites un petit détour pour vous arrêter à Metz et pour finir, faites une nouvelle pause en Alsace. En prenant le trajet le plus direct, vous passerez par Forbach où était extrait il n'y a encore pas si longtemps du charbon (23 avril 2004 : fermeture définitive de la dernière mine de charbon encore en exploitation en France.) puis vous franchirez la frontière. Pour commencer, l'autoroute A6 vous fera traverser la SAAR. C'est le plus petit lander du pays (hors villes lander). Il n'a rejoint l'Allemagne fédérale qu'en 1957. Saarbrück devient alors la capitale fédérale de cet Etat, un ancien bassin houiller. Ensuite, direction Mannheim et Heidelberg dans le land du Bade-Wurtemberg. Si vous le pou-

vez, je vous conseille de vous arrêter à Heidelberg qui est une des plus belles villes Allemandes. Outre-Rhin, nos amis la surnomme « la capitale romantique d'Allemagne ». Ensuite vous longerez le circuit automobile de Hockenheim (HockenheimRing), célèbre pour accueillir chaque année le grand prix d'Allemagne de Formule 1. Vous pourrez y faire une halte et vous restaurer sur l'aire qui est aménagée le long de l'autoroute. Vous reprendrez ensuite la route en direction de Heilbronn. Mais avant, vous passerez à Sinsheim, où vous pourrez visiter le Technik Museum Sinsheim. Vous y découvrirez de nombreuses expositions (avion dont le Concorde, motos, auto... voir sur <https://sinsheim.technik-museum.de/>). La visite vous prendra au moins une journée si vous voulez tout voir. Puis reprenez l'A6 en direction de Nurnberg

(Nuremberg). A la frontière de l'Etat de Bavière vous pourrez encore vous arrêter pour visiter les ateliers du Père Noël à Rothenburg od Tauber, sortie 47 à 20 km de l'A6, une charmante petite ville médiévale entourée de remparts qui protègent les nombreux commerces spécialisés dans les décorations de Noël. Comptez au minimum une demie journée pour la visite. Puis reprenez la route et bien sûr, arrêtez-vous à Nuremberg. Vous pourrez visiter la forteresse et déguster de merveilleuses petites saucisses, une spécialité locale. Il ne vous restera plus que 154 km pour arriver à Tirschenreuth. Je vous invite donc à remonter en voiture et vous diriger vers notre ville jumelle (maintenant sans faire de détour) car une bière bien fraîche vous attend à destination.

Par Christian Peureux,
président du comité de jumelage ECRI

MOZAIQ OUVRE SON CAFÉ

Nouveauté à la Ville du Bois !

Ouverture du Café Mozaïq
un mercredi par mois



« Nous y pensions depuis longtemps. Nous nous lançons enfin et ouvrons le café Mozaïq à la rentrée 2021 !

Grâce à la mairie qui nous prête le Foyer des Anciens un mercredi par mois, nous vous proposons un espace de rencontres autour d'animations variées et culturelles pour que chacun puisse découvrir l'autre et s'enrichir à son contact.

Nous souhaitons en faire un lieu de transmission, un lieu d'information, de diffusion d'infos locales et autres et d'entraide ouvert à tout public, petits et grands.

Vous en saurez plus à la rentrée, guettez les infos !

Ce projet vous intéresse ? Vous avez des idées ? des propositions ? des envies ? N'hésitez plus, rejoignez-nous ! Contactez-nous par mail ou par téléphone. A très bientôt ! »

Cécile Cheippe, présidente de Mozaïq

cecile.cheippe@gmail.com - 06 20 60 48 99

• EXPRESSION LIBRE •

Les groupes représentés au sein du conseil municipal disposent d'une tribune d'expression libre dans le journal municipal. Les propos tenus sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs. Retrouvez l'ensemble des tribunes sur www.lavilledubois.fr

EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Vert Autrement

Texte non parvenu

EXPRESSION DES CONSEILLERS DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

UCVB

En mars dernier, le conseil a approuvé le nouveau PADD, Projet d'Aménagement du Développement Durable.

Ce document vous informe des souhaits de la Ville en matière d'urbanisme et de développement économique du territoire pour les prochaines années.

Vous l'avez constaté, la commune accroit sa population et des changements d'orientation sont nécessaires pour permettre un nouvel équilibre entre urbanisation et préservation du cadre de vie.

Nous souhaitons un urbanisme durable afin de permettre à la commune de s'inscrire progressivement dans le mouvement de la transition écologique.

Concrètement, Il s'agit de concilier ce développement avec la protection ou la création d'espaces verts, supports de biodiversité, d'assurer le ruissellement des eaux dans les sols et de lutter à l'échelle locale contre le réchauffement climatique. L'aménagement de pistes cyclables et de chemins pédestres favoriseront les modes de déplacements écologiques.

A ces objectifs, nous ajoutons l'équilibre nécessaire entre activités commerciales et habitations pour permettre la croissance de la vie économique et la mixité sociale.

Ces orientations éco-responsables sont un engagement pour la continuité d'un bien-vivre de qualité pour les Urbisylvains.

Maïthée BODOQUE

Adjointe au maire
chargée de l'Urbanisme



Les élus reçoivent les Urbisylvains sur rendez-vous : ☎ 01 64 49 59 40

Maire : Jean-Pierre Meur

Adjoints au maire :

Jacky CARRE, Travaux, Sécurité des bâtiments, Transports et Aménagement du territoire

Anne BERCHON, Environnement, Cadre de vie et Petite enfance

Arnaldo GIARMANA, Educatif

Martine PEUREUX, Culture, Associations culturelles et sportives, Festivités et Jumelage

Guy ERNOUL, Finances

Marie-Claude KARNAY, Solidarité et logement

Thomas BEAULIEU, Jeunesse

Maïthée BODOQUE-MUNOZ, Urbanisme

Conseillers municipaux :

Maurice BOURDY, Suivi technique et organisation des cérémonies commémoratives et associatives

Robert ARNOULD-LAURENT, Technologies de l'information et de la communication

Nicole LEBON, Educatif

Sylvère PERDREAU, Environnement et Cadre de vie

Catherine JOUAN, Solidarité et Logement

Dimitri LAVRENTIEFF, Communication

Patrick BOURILLON, Sport associatif

Sandrine BOUILLET, Manifestations culturelles

Marie-Claude MORTIER

Ibrahim OSSENI

Christelle DERCHAIN

Hélène CARPENTIER

Sylvie RIBAUT

Anthony POURRAIN

Tatiana STANKOVIC

Groupe « Vert Autrement »

Véronique PUJOL

Grégory NOFERI

Amel MIR

Patrick BRECHAT

Dolores LOPES

État civil

Bienvenue

06 avril : Aaron LEONARD
13 avril : Lucia GODINA REGARD
23 avril : Agathe SILVERT
28 avril : Chloé BOURGAULT
29 avril : Louis CARRÉ
29 avril : Romy RONSSIN

Félicitations

17 avril : Véronique GERMAIN et Philippe CARON

Condoléances

05 avril : Christiane RENARD
07 avril : Arlette ROULLEAU
08 avril : Jacqueline CHARDAIRE veuve RICHOUX
10 avril : Frédéric MERLE
22 avril : Monique GERBEAU
26 avril : Mario MORAIS
30 avril : Helene ANNEN épouse ANDRÉ

NOUVEAU CALENDRIER DE COLLECTE



ORDURES MÉNAGÈRES PAVILLONS	Bac gris →	Lundi	Mardi	Mercredi
ORDURES MÉNAGÈRES APPARTEMENTS	Bac gris →	Lundi et jeudi	Mardi et vendredi	Mercredi et vendredi
EMBALLAGES	Bac jaune →	Jeudi	Mercredi	Mardi
VERRE	Nouveau bac vert clair →	1 ^{er} jeudi du mois	1 ^{er} jeudi du mois	2 ^e jeudi du mois
VÉGÉTAUX	Nouveau bac vert foncé →	Mercredi	Jeudi	Mardi
ENCOMBRANTS et DEEE	Enlèvement sur appel au 01 83 63 50 03			

Contact SIOM : 01 64 53 30 00, collecte@siom.fr

• UTILE •

La Mairie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30
Mercredi et samedi de 8h30 à 12h15

Place du Général de Gaulle - 91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 64 49 59 49 - www.lavilledubois.fr

PERMANENCES

Aide aux victimes -

Renseignements : 01 60 78 84 20 ou sur www.mediavipp91.fr

Assistante sociale -

Permanence sur rendez-vous au CCAS, 23 rue du Grand Noyer. Contact : Maison Départementale des Solidarités, 01 64 86 11 10.

Accueil, écoute et soutien des jeunes -

Pour les jeunes de 12 à 25 ans. Questions de scolarité, d'emploi et de santé. Inter'Val, 29 chemin des berges, 01 64 49 00 76.

Accompagnement administratif et juridique -

Permanence gratuite tous les 15 jours, sur rendez-vous, au CCAS (23 rue du Grand Noyer). Contact : 01 69 63 32 79.

Permanence de médiation -

Information, écoute, orientation. Sur rendez-vous au 01 64 49 59 40. Mairie, place du Général de Gaulle.

Permanence OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Des conseils techniques, un appui administratif et des aides financières pour rénover votre logement. Renseignements au 01 60 78 17 11.

Avocat -

Consultation gratuite sur rendez-vous au Palais de Justice d'Evry les lundis et mercredis de 9h à 12h en appelant le 01 60 77 11 88

Maison de justice et du droit - Des professionnels du droit vous accueillent gratuitement pour vous conseiller en cas de litiges. 01 64 86 14 05 du lundi au vendredi 9h-12h/13h30-17h30. Rue des Bergères 91940 Les Ulis.

CAF - Evry (1-3 impasse Alexis Trinquet), du lundi au vendredi de 8h30 à 16h (le mercredi uniquement sur rendez-vous). Tél. : 0 810 25 91 10.

CPAM - Arpajon (15 rue Jules Lemoine) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h. Tél. : 36 46.

Notaire - Consultation sur rendez-vous, gratuite et anonyme, par la chambre des notaires de l'Essonne, mardis 8 et 22 juin, à Evry. Contact : 01 60 78 01 27 ou www.chambre-essonne.notaires.fr

LES TRANSPORTS EN COMMUN

- **Navette gratuite** : du lundi au vendredi de 6h30 à 12h et de 14h20 à 20h, et le samedi de 11h50 à 17h20 ; circulation en centre-ville et vers les zones commerciales ; correspondances avec les lignes 17 (arrêt des Joncs Marins), DM151 et DM153.
- **Lignes de bus DM151 et 154** : relie Arpajon à Paris (Porte d'Orléans). Le DM154 est plus direct (ne passe pas par le centre-ville de Longjumeau).
- **Ligne de bus DM153** : relie Arpajon à Massy (RER B)
- **Lignes de bus DM 17** : du lundi au samedi, toutes les 15 à 60 minutes ; de la gare d'Épinay-sur-Orge (RER C) au RER B du Guichet à Orsay, en passant par le centre commercial, les Joncs Marins et le collège Louise Weiss (Nozay)

Horaires et parcours : lavilledubois.fr > Côté pratique > Transports

URGENCE(S)

- **Urgences** : 112
- **Pompiers** : 18
- **Samu** : 15
- **SOS médecins** : 0 826 88 91 91
- **Pharmacie de garde** (nuit, dimanche ou jour férié) : contacter le commissariat de police d'Arpajon au 01 69 26 19 70
- **Gendarmerie** : 01 69 63 25 00 ou 17
- **Eau** : 0 977 40 11 42
- **Electricité** : 0 972 67 50 91
- **Gaz** : 0 800 47 33 33

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

Marie-Pierre RIXAIN

Députée de la 4^e circonscription de l'Essonne
Permanence parlementaire au 134 rue du Président François Mitterrand 91160 Longjumeau.
Contact : mprixain.perm@orange.fr, 01 69 81 70 35

DÉCHÈTERIE - RESSOURCEURIE DU SIOM

Ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15, le samedi de 9h00 à 17h15 et le dimanche de 9h à 12h45 (dernier passage 10 minutes avant la fermeture).

Avenue des Deux-Lacs, Villejust
Contact : 01 64 53 30 00 - www.siom.fr

• AGENDA •

Rendez-vous du 30 juin au 25 juillet pour voguer entre « Mer et merveilles » ! Plusieurs animations sont prévues dans votre Bibliothèque pour célébrer la Grande fête du Livre pour la Jeunesse.

• **Activités libres dans la salle de lecture** (jeux de société de l'Ecole des Loisirs, coloriages...) durant toute la période.

• Mercredi 7 juillet à 10h et mercredi 21 juillet à 10h, **Heure du conte** : lectures d'albums, livre pop up, albums documentaires et Kamishibai. Sur inscription à partir de 6 ans.

• Mercredi 7 juillet, vendredi 16 juillet, mercredi 21 juillet et vendredi 23 juillet à 14h, **Ateliers créatifs sur le thème de la mer** : peinture des fonds marins et création de mammifères marins et crustacés. Sur inscription à partir de 6 ans. Les ateliers seront suivis d'un goûter (en fonction des mesures sanitaires).

Renseignements, Bibliothèque, 01 64 49 59 41

• Du 30 juin au 25 juillet •

Partir en Livre



Les manifestations annoncées se dérouleront sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire

Samedi 12 juin, 9h-13h

• Troc de plantes •

Escale, 14 chemin des Berges

Venez troquer vos graines, jeunes plants, plantes dont vous ne voulez plus (annuelles, vivaces, potagères, graines, arbustes...)

Sur place, vous pourrez participer aux ateliers de bouturages, de repiquages, de bouquets d'aromatiques, de fabrication de pièges à frelons asiatiques et récupérer des recettes de traitements naturels (désherbant, anti-limaces...) mises à disposition par les organisateurs. Renseignements, service Urbanisme, 01 64 49 56 83

Événement organisé en extérieur devant l'Escale. Ouvert à tous, même sans troquer. Pas d'inscription préalable.

Dimanches 20 et 27 juin

• Elections départementales et régionales •

Le service Elections recherche des scrutateurs pour le dépouillement des bulletins de vote le soir à partir de 20h. Renseignements, service Etat civil – Elections, 01 64 49 59 49

Dimanche 4 juillet

• Brocante en centre-ville •

Rue du Grand Noyer, Grande Rue et Avenue de Beaulieu

Renseignements et réservations auprès de Romuald Brocante 06 18 71 59 00. Permanences en mairie.

Dimanche 29 août

• Brocante en centre-ville •

Rue du Grand Noyer, Grande Rue et Avenue de Beaulieu

Renseignements et réservations auprès de Romuald Brocante 06 18 71 59 00. Permanences en mairie.

Dimanche 5 septembre, 10h - 17h30

• Fête des associations •

Escale, 14 chemin des Berges

Entrée libre. Stands d'informations (associations sportives, culturelles et autres).

Dégustations, petite restauration. (en fonction des mesures sanitaires). Plan de la salle consultable en août sur www.lavilledubois.fr

SEPTEMBRE EN BREF

Samedi 11 septembre :

retraite aux flambeaux et feu d'artifice pour la Saint-Fiacre

Dimanche 12 septembre :

Fête de la Saint-Fiacre

Samedi 18 septembre :

Fête du patrimoine et festival Encore les Beaux Jours

Vendredi 24 septembre :

Fête des voisins

Samedi 2 octobre :

Collecte exceptionnelle de textiles par le SIOM

Suivez l'actualité mise à jour sur

www.lavilledubois.fr
et sur [lavilledubois91](https://www.facebook.com/lavilledubois91)